



C'EST  
BON À

SAVOIR

L'INFO PRATIQUE  
DES LOCATAIRES

#1  
JUN 2024



## Vous informer, en proximité

J'ai le plaisir de vous adresser la première lettre "C'est Bon à Savoir", que j'ai voulu proche de vous et de la vie au sein des résidences de Pas-de-Calais habitat. Elle sera un lien nouveau entre nous, une façon simple de vous informer régulièrement et de vous accompagner dans votre quotidien, comme cette fois avec votre nouvel espace locataire et l'utilisation du chèque énergie pour le règlement des charges locatives, si celles-ci incluent du chauffage collectif. Je vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean-Louis Cottigny**  
Président de Pas-de-Calais habitat

## DÉCOUVREZ ET CRÉEZ VOTRE NOUVEL ESPACE LOCATAIRE

Depuis le 5 mars dernier, pour faciliter vos démarches, Pas-de-Calais habitat a mis à votre disposition un nouvel espace personnel en ligne, accessible depuis notre site internet : [www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr) Il donne accès à un grand nombre de services :

- Consulter votre compte locataire
- Télécharger votre avis d'échéance
- Obtenir un relevé de compte
- Mettre en place un prélèvement automatique
- Payer votre loyer par carte bancaire de manière sécurisée
- Solliciter une demande technique

**Connectez-vous sur**  
[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)  
→ rubrique Espace locataire

Cliquez sur : **Créez votre espace locataire.**

**Attention : vous devez créer un nouveau compte** même si vous en possédez déjà un. Vous ne pourrez pas vous connecter avec vos anciens identifiants/mot de passe.



L'application mobile est  
disponible sur les stores



## LE CHÈQUE ÉNERGIE, UN NOUVEAU MODE DE PAIEMENT DE VOS CHARGES LOCATIVES

Les chèques énergie ont été envoyés tout au long du mois d'avril. Si vous êtes éligible, vous l'avez reçu automatiquement par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.

Comprise entre 68 et 277 € selon les revenus et la composition familiale, cette aide permet de payer les factures d'énergie (gaz, électricité, fioul...).

Grande nouveauté 2024 : si vous êtes bénéficiaire du chèque énergie et que votre résidence est chauffée collectivement, vous pouvez utiliser la somme perçue pour régler vos charges locatives. Pour cela, rien de plus simple : venez déposer votre chèque dans votre agence Pas-de-Calais habitat.

Pour rappel, le chèque énergie 2024 est utilisable jusqu'au 31 mars 2025.



**89%** DES LOCATAIRES SONT SATISFAITS DE PAS-DE-CALAIS HABITAT\*

\*Enquête menée par l'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France auprès de 2 400 locataires de Pas-de-Calais habitat



Flashez ce QR-Code pour en savoir plus



Point dialogue | 03-21-62-62-62  
NUMÉRO NON SURTAXÉ

[www.pasdecalais-habitat.fr](http://www.pasdecalais-habitat.fr)





## MARQUISE, LA CITÉ HLM SE REFAIT UNE BEAUTÉ

Afin d'améliorer les performances thermiques des logements et le niveau de confort intérieur des familles qui y habitent, la rénovation des 39 maisons individuelles de la cité HLM à Marquise se poursuit.

Ces travaux consistent à poser un isolant de 140 mm sur les façades, à remplacer les menuiseries, à isoler les combles et poser des volets roulants.

Certains logements bénéficient également de la rénovation des revêtements de sol et des embellissements.



Les 39 maisons de la Cité HLM bénéficient désormais d'une isolation renforcée qui en améliore le confort.

Dans les cuisines, de nouveaux meubles-évier ont été posés et dans les salles de bains, de nouvelles baignoires ou des douches ont été installées, en fonction des besoins des locataires.

Ces interventions sont effectuées en milieu occupé, dans le strict respect des habitudes de vie des locataires.

Tous les logements disposent désormais d'un système de ventilation mécanique contrôlée, et les réseaux électriques ainsi que la plomberie sont entièrement rénovés.

Ce programme de rénovation représente un investissement de 3 280 642 € soit 84 119 € au logement. Cette opération a bénéficié d'une subvention de 220 000 € dans le cadre du plan de relance 2021 et d'une subvention de 128 289 € du Département du Pas-de-Calais.



## VOTRE AGENCE

**26 résidence Auguste Comte, rue Léon Blum, à Saint-Martin-Boulogne**

Pas-de-Calais habitat compte désormais 31 agences et 10 points de contact proches de chez vous. Au sein des agences, les responsables d'agence, conseillères logement et conseillères sociales vous reçoivent, avec ou sans rendez-vous.

### Horaires d'ouverture :

- Lundi de 9h à 12h
- Mardi et jeudi de 13h30 à 16h



**Votre responsable d'agence :**  
Sébastien Berly

Avec l'équipe de proximité, il est le garant de la qualité de service et vous apporte des réponses adaptées aux questions concernant le quartier, la résidence, votre logement.

**Votre conseillère logement Sophie Lemaire vous reçoit sur rendez-vous à la Direction territoriale :**

- 87 bis boulevard de la liberté à Outreau

Elle vous accompagne tout au long de votre parcours locatif, depuis la demande initiale jusqu'à l'entrée dans votre nouveau logement.

**Votre conseillère sociale Peggy Szalata vous reçoit sur rendez-vous à la Direction Territoriale :**

- 87 bis boulevard de la liberté à Outreau

Elle vous accompagne en cas de difficultés de paiement du loyer, vous conseille et vous oriente, si besoin, vers les structures partenaires adaptées.



**Pour prendre rendez-vous avec votre responsable d'agence, votre conseiller(e) logement ou votre conseillère sociale :**  
☎ 03 21 62 62 62

**Pour vos demandes d'intervention technique relatives au contrat multiservices dont vous bénéficiez pour votre logement :**



03 21 21 93 10  
monlogista.fr